

cet hiver

UN BRIN D'HISTOIRE

Parce que le Cunlhat que nous connaissons aujourd'hui s'est construit au cours des siècles, cette rubrique raconte l'histoire quotidienne de nos aïeux.

Conseil municipal du 8 octobre 1848 (maire : M. Mory-Veilhon Pierre)

Considérant qu'une compagnie de pompiers pourra rendre les plus grands services dans la commune en se portant avec promptitude avec la pompe dans les villages où éclaterait quelque incendie, le conseil délibère qu'une compagnie de pompiers sera formée dans la ville de Cunlhat et que la formation de cette compagnie sera soumise à l'autorisation du citoyen Ministre de l'intérieur ainsi que le règlement de la compagnie.

Le conseil sur l'invitation du citoyen maire a réglé ainsi qu'il suit les conditions principales auxquelles se soumettront les hommes qui demanderont à faire partie de la compagnie des pompiers :

Art 1 : la compagnie sera formée de 25 hommes, sauf le cas où le service demanderait un plus grand nombre.

Art 2 : La commune ne pouvant faire la dépense d'habillement pour la compagnie, engage ceux qui pourraient s'habiller à le faire, elle viendra au secours de ceux qui ne pourront suffire à cette dépense d'après ses ressources accessibles.

Art 3 : Le service des pompiers est gratuit, la commune n'ayant pas assez de revenus pour payer la compagnie.

Art 4 : chaque pompier en acceptant ou demandant à entrer dans la compagnie s'engage à porter secours à la première réquisition ou au premier signal qui les appellerait à un incendie.

Art 5 : la compagnie des sapeurs pompiers faisant comme tous les citoyens partie de la garde nationale, sera comme la garde nationale soumise à l'autorité Municipale et les sapeurs pompiers feront leur service de gardes nationaux, sauf le cas où leur devoir de pompiers les appellerait ailleurs.

Art 6 : les sapeurs pompiers nommeront pour commandant de la compagnie un officier qui aura le

Télé-assistance

Nous rappelons aux personnes possédant la télé-assistance qu'elle doit être portée ou à proximité pour qu'elle soit efficace.

Appuyer sur le bouton d'appel par inadvertance est un petit inconvénient qui ne dérange pas le central.

Mais ne pas pouvoir appeler en cas de problème peut engendrer de graves conséquences.

Vitrines décorées

Après Noël, nous faisons encore appel aux bénévoles pour décorer les vitrines du bourg. Toute idée sera la bienvenue. N'hésitez pas à appeler la mairie : 04 73 72 07 00 pour de plus amples renseignements. Merci pour le temps que vous voudrez bien

Recensement

BIENTÔT
16 ANS!
PENSEZ AU
RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !

JDC
JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DES SERVICES GÉNÉRAUX

www.defense.gouv.fr/jdc

YAKA CUNLHAT...

Lors des réunions publiques et participatives des 3 et 31 octobre 2014, nous, volontaires et bénévoles avons décidé de créer l'association Yaka Cunlhat.

Votre comité des fêtes s'est fixé comme objectif d'animer Cunlhat à travers diverses manifestations. Parmi les idées développées lors des premières rencontres : une marche sur le thème des jonquilles, concours belote et/ou loto, inter villages pendant la fête du 8 mai, balade des 5 fontaines revisitée...

Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes à la création de l'association. Nous vous invitons, vous, Cunlhatois et voisins, à nous rejoindre quel que soient vos idées, votre âge et vos opinions.

Depuis le début, nous cherchons à rassembler toutes les bonnes volontés. Pour animer des fêtes et mettre en place des manifestations à Cunlhat nous aurons effectivement besoin de vous.

Pour nous rejoindre, il vous suffit de remplir un bulletin d'adhésion. Une cotisation de 10€ pour les adultes et 5€ pour les mineurs vous sera demandée. Elle nous permettra de lancer la 1ère animation.

À bientôt pour de nouvelles aventures avec l'association Yaka Cunlhat !!!

Les membres du bureau : Emilie BOURNIER, présidente, Paul RAYNE, Vice-Président, Julien LUQUAIN, Trésorier, Romain COMBRIS, Trésorier adjoint, Elodie CHANTEGREL, Secrétaire, Angélique ROCHE, Secrétaire-adjointe.

Contact : yaka.cunlhat@gmail.com

Qui ?

Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Pourquoi ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenne. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Comment ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

Par internet :

- 1- Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le recensement est possible dans votre commune.
- 2- Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3- Allez à la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », puis, dans la zone « recherche » tapez « recensement citoyen en ligne »
- 4- Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

A la mairie de votre domicile :

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

Le Cochonnet Cunlhatois

Les 30 licenciés du club de pétanque ont encore réalisé une belle saison sportive en 2014 et tiennent à remercier tous les cunlhatois qui sont venus participer à la réussite des concours des jeudis soirs cet été (788 joueurs au total). Le club est à la recherche d'un local plus spacieux pour pouvoir jouer l'hiver (environ 150 m², 4.5 mètres de hauteur). Alors si vous possédez un bâtiment de ce type, faites nous signe !

Contact : ffournioux@yahoo.fr ou 06 84 37 92 48

Association Sportive Cunlhatoise

L'ASC et son président vous souhaitent une bonne et heureuse année 2015.

Depuis Août 2014, tout semble nous réussir mais c'est dans ces moments-là que nous devons rester solidaires et proches, supporter nos différences et oublier notre égo.

L'ASC tient à remercier la municipalité pour l'octroi d'une salle pour nos après matchs. De légers travaux, faits par nos soins, nous permettront d'en profiter pleinement.

Je compte sur la présence d'un maximum de joueurs à l'entraînement pour un maximum de plaisir et d'efforts.

Loto de la Chandeleur

Dimanche 1er février, salle des fêtes à 14h, organisé par la FCPE au profit des écoles et du collège de Cunlhat.

Médiathèque

Vous trouverez un choix d'ouvrages sur le thème :
« Comment résoudre nos conflits avec les enfants ? »
proposé conjointement avec la FCPE.
« la Chine » en rapport avec le nouvel an chinois.

Prêt de jeux : mercredis 4 et 18 février de 10h30 à 12h.
La ludothèque vous propose un grand choix de jeux de qualité pour tous les goûts et tous les âges. Gratuit et ouvert à tous.

AGV TONIC

Dimanche 22 Février 2015, l'association vous propose sa traditionnelle " Marche des crêpes".

Cette petite randonnée pédestre accompagnée, d'une dizaine de kilomètres, ouverte à tous à partir de 10 ans, sera suivie d'un goûter convivial de crêpes à la salle des fêtes de Cunlhat.

Rendez vous à 13h30 place du marché.

Tenue de sport conseillée, chaussures de marche, vêtements chauds....

3€ par adulte - 2€ par enfant

Les chiens tenus en laisse sont acceptés.

Contact : 04 73 72 31 59 - agvtonic@yahoo.fr

Spectacles

Samedi 28 février à 20h30 à la salle des fêtes de la Chapelle-Agnon : « Poulets au rancart », une pièce de théâtre du Lazzi Serpolet Théâtre et du théâtre les 33.

Contact et réservation : 04 73 82 57 00

A noter...

DON DU SANG

Vendredi 6 Février de 8 H 30 à 11 H 30 Salle des fêtes de Cunlhat.

De 18 à 70 ans venez accomplir un acte de solidarité.

Merci !

ACPG CATM

Dimanche 1er Mars à 9 H 30 Mairie de Cunlhat :
Assemblée Générale ACPG CATM.

SALLE DES FÊTES, CUNLHAT

MERCREDI 4 FEVRIER 20H30

TIMBUKTU

Réalisé par Abderrahamane Sissako



SALLE DES FÊTES, LA CHAPELLE-AGNON

VENDREDI 20 FEVRIER 20H30

LES HERITIERS

Réalisé par Marie-Castille



SALLE DES FÊTES, CUNLHAT

MERCREDI 25 FEVRIER 20H30

WHIPLASH

Réalisé par Damien Chazelle



SALLE DES FÊTES, LA CHAPELLE-AGNON

VENDREDI 30 JANVIER 20H30

LA FAMILLE BELIER

Réalisé par Eric LARTIGAU



CINE GOÛTER

SALLE DES FÊTES, CUNLHAT

MERCREDI 11 FEVRIER 15H

LE PIANO MAGIQUE

Réalisé par Martine Clapp



CINE DISCUSSION

SALLE DES FÊTES, CUNLHAT

MERCREDI 11 FEVRIER 20H30

CARICATURISTES,

FANTASSINS DE LA DEMOCRATIE

Réalisé par Stéphanie Valloatto

Suivi d'une discussion autour d'un verre.

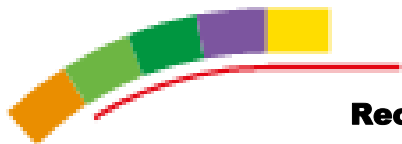


Séance spéciale en hommage aux dessinateurs de Charlie Hebdo.

Tarif minimum : 5.50 € ou 3.50 €

La part de recettes revenant à Ciné Parc sera intégralement reversée à Charlie Hebdo.

La gratuité sera accordée aux moins de 18 ans et aux personnes en difficulté.



A savoir...

Recensement

Dans le cadre du recensement qui se déroulera du 15 janvier 2015 au 14 février 2015, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur.

Rendue obligatoire par la loi, votre participation est avant tout un devoir civique essentiel pour l'avenir de Cunlhat.

En effet, le recensement détermine la population officielle de la commune, ses caractéristiques en termes d'âge, professions, conditions de logements...

Les données issues du recensement permettent notamment de :

- fixer les dotations de l'Etat au budget communal : plus une commune est peuplée, plus ces dotations seront importantes.
- d'ajuster l'action publique aux besoins de la population : niveau des équipements collectifs, services à développer...

L'agent recenseur sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier.

Vos réponses resteront confidentielles et seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent la vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr. Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Les agents recenseurs : Nathalie BONNET - William FOURNET - Nelly FAFOURNOUX.

Merci par avance de votre participation.

Vidanges fosses septiques/fosses toutes eaux

organisées par le SIVOM et son prestataire (SRA SAVAC) sur votre secteur les : **5 et 17 mars - 3 et 16 avril 2015**

Tarifs : de 160 à 180 € HT la vidange selon la capacité de la fosse.

Inscription : Aurélie RIBES au SIVOM d'Ambert
04 73 82 37 81 aurelie.ribes@sivom-ambert.fr

Les comptes-rendus de conseil municipal

sont consultables en mairie et sur le site : www.cunlhat.fr

Vos annonces

Associations, donnez vos infos en début de chaque mois (délai postal oblige) sous la forme d'un texte précis et court.

Connectez-vous sur www.cunlhat.fr pour trouver tous les liens utiles (services, commerces, santé, animations culturelles).

Ou appelez le **04 73 72 07 00** ou **déplacez-vous à l'accueil de la mairie** pour obtenir les renseignements utiles.

Infos pratiques

SIVOM

Dans le bourg, collecte des sacs jaunes, mercredis 4 et 18 février après-midi.

Urgences

Pompiers	18
Médecin de garde, nuit et week-end	15

Infirmières

Marie-Hélène Zanella 04 73 72 31 97

Du 31 janvier au 6 février

Du 14 au 20 février

Françoise Russo 04 73 53 57 11

Du 7 au 13 février

Du 21 au 27 février

Sylvie Lemay et Cécile Mosnier

04 73 72 28 82 (transfert sur portable)

Cabinet : 6 rue de la Poste, 63590 Cunlhat

Permanences tous les mercredis de 6h30 à 10h00 et soins sur rendez-vous.

Tous les jours, week-end et férié

SSIAD 04 73 72 32 43

3 place Lamothe,
Centre social, 63590 Cunlhat

Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et en situation de handicap.

Portage de repas à domicile.

Fax : 04 73 72 29 71,

Email : ssiadcunlhat@ehpadmillesourires.fr

